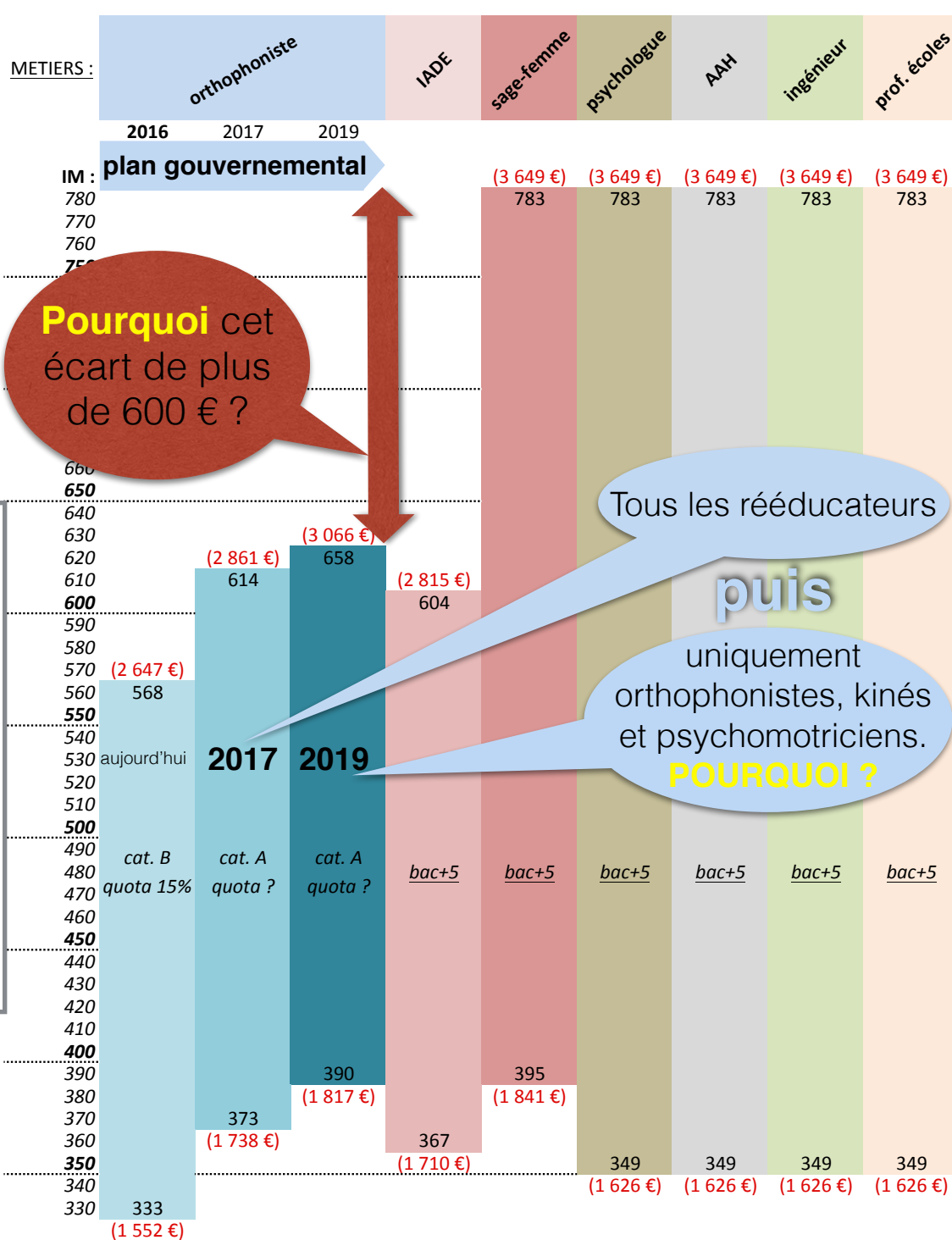




Fédération
Nationale des
Orthophonistes



Voici la représentation graphique du **plan gouvernemental d'évolution de la grille salariale des orthophonistes** de la Fonction Publique Hospitalière annoncée le 3 novembre.

Il se déroulerait en **deux étapes** : une évolution en 2017 puis une seconde en 2019.

Le ministère de la Santé refuse de répondre à ces questions :

Pourquoi deux étapes ?

Pourquoi une différence de plus de 600 € avec les autres professions diplômées bac+5 ?

Et si le niveau de diplôme ne détermine pas le niveau de salaire, **pourquoi** détacher les orthophonistes, kinésithérapeutes et psychomotriciens des autres rééducateurs (ergothérapeutes, orthoptistes, podologues) ?

IM = indice majoré
IADÉ = infirmier anesthésiste
AAH = attaché administratif hospitalier